



Règlement des épreuves

Aquathlon de Tarbes

12 Octobre 2025

- **Article 1 – Réglementation en vigueur**

Le règlement en vigueur est celui de la Fédération Française de Triathlon (FFTri).

En s'inscrivant à l'épreuve, tout(e) participant(e) s'engage à connaître et respecter la Réglementation Fédérale, le présent règlement de la course, ainsi que les instructions des officiels.

- **Article 2 – Organisateur**

L'épreuve est organisée par le club Tarbes Omnisports Pyrénées – Triathlon le dimanche 12 octobre 2025 sur le site de la piscine Paul Boyrie 1 Av. d'Altenkirchen, et du stade Maurice Trélut, avenue Pierre de Coubertin à Tarbes (65000)

Email : tarbes.omnisports.pyrenees@gmail.com

Site internet : www.tarbes-triathlon.com

- **Article 3 – Programme et formats des courses**

Les épreuves suivantes sont au programme :

Format Aquathlon

Catégories	Distance Natation - Course à Pied
Minimes à Séniors	250m – 1000m (2 tours de piste)
10/13 ans	200m-1300m (3 tours de piste)
6-9 ans	50m-500m (1 tour de piste)

Les épreuves se dérouleront sous **plusieurs formes** :

- Pour les deux catégories jeunes : manches sèches et places déterminées par le chronométrage. Le départ des 6/9 ans sera à partir de 12h30. Le départ des 10/13 ans sera à 13h00.

- Pour la catégorie « Minimes à Séniors » : des manches qualificatives le matin à partir de 9h et de phases finales l'après-midi après 14h.
- Conformément à la réglementation FFTri, les coureurs de la catégorie minime ne pourront courir que 3 manches. Le classement sera établi en fonction du classement puis du temps (Le minime arrivé le plus loin dans les tableaux avec le meilleur temps sera déclaré vainqueur de sa catégorie).

Le parcours



Exemple de tableau de qualification

	Série	repêchage	QUART	DEMI	FINALE	
exemple avec 30 partants	3 places en qualif directe					
	Série 1 à 6 6 >		8	4 places en qualif directe		
	6 >			8	2 places en qualif directe	
	Série 2 à 6 3 places en qualif directe		4 premiers	4 places en qualif directe	4 meilleurs Chronos	
	3 places en qualif directe	8 places		8		8
	série 3 à 6 6 >		plus meilleur chrono	4 meilleurs Chronos		
	6 >		4 premiers			
	série 4 à 6 3 places en qualif directe	7 places		8	4 places en qualif directe	2 places en qualif directe
3 places en qualif directe						
série 5 à 6 6 >						
nombre de partants / Qualifiés	30 > 15	15 > 9	24 > 16	16 > 8	8	

- **Article 4 – Tarifs et limite d’inscriptions**

Les inscriptions seront limitées à 128 participant(e)s pour l’Aquathlon XS « Minimes à Séniors » (12 séries de 16 concurrents) avec un prix d’inscription de 16€.

Un challenge équipe à 3 est mise en place sur le XS. L’inscription se fera pour les 3 membres de l’équipe en même temps.

Le tarif est de 7€ pour les courses 6/9ans (2 séries de 16 concurrents) et 10/13 ans (3 séries de 16 concurrents)

- **Article 5 – Modalités d’inscriptions**

Les inscriptions en ligne se feront uniquement à cette adresse

[2ème aquathlon et Aqua'Belles de Tarbes 2025 | inscriptions-terrederunning.com](https://inscriptions-terrederunning.com)

dans la limite des places disponibles **jusqu’au 10/10/2025 à 19h00.**

Pas d’inscription sur place.

Pour les non-licenciés, l’achat du Pass Compétition (licence journée) est obligatoire et se fait directement en ligne.

Conditions de remboursement

Sur demande écrite du concerné, l’organisateur procédera au remboursement des inscriptions (100% du montant jusqu’au 12 septembre inclus, et 50% du montant jusqu’au 28 septembre inclus) **uniquement pour des raisons médicales et sur présentation d’un certificat.**

Pas de remboursement dans les 2 dernières semaines.

- **Article 6 – Retrait des dossards**

Pour la course « Minimes à Séniors » :

le retrait des dossards se fera de 7h15 à 8h45 au stade Maurice Trélut le jour de la course.

Pour les courses jeunes : de 7h15 à 11h45.

Lors du retrait des dossards, les participants doivent **obligatoirement présenter à l'organisation** :

– Pour les licenciés FFTri : licence 2025

– Pour les non licenciés : remplir le Formulaire Info Santé à l'inscription + pièce d'identité + une autorisation parentale pour les mineurs + Pass Compétition.

- **Article 7 – Épreuve de natation**

- Les concurrents doivent obligatoirement porter un bonnet de bain (non fourni par l'organisateur).

- Maillot de bain ou tri-fonction obligatoire (pas de short de plage).

- L'athlète doit déposer ses affaires dans la caisse correspondante à son dossard mise à disposition par l'organisation et respecter le couloir de nage attribué au départ de chaque course.

Il est de sa responsabilité d'être à l'heure du départ même en cas de changement d'horaire. Un tableau comportant les horaires de départ sera affiché à l'entrée de la chambre d'appel.

- **Article 8 – Épreuve de course à pied**

Le-dossard est obligatoirement porté à l'avant soit fixé en 3 points minimum sur une ceinture porte dossard, soit épinglé en 3 points sur la tenue de course à pied. Il ne devra pas être plié ni coupé.

Pour les hommes, si la natation est faite en maillot de bain, un tee-shirt devra obligatoirement être mis lors de la transition pour la course à pied.

Des chaussures de course à pied sont obligatoires.

Tout(e) concurrent(e) franchissant la ligne d'arrivée sans dossard ne sera pas classé(e).

- **Article 9 – Aide extérieure**

L'aquathlon est un sport individuel et à ce titre **toute aide extérieure est strictement interdite** et entraîne la disqualification de l'athlète.

Il est notamment rappelé qu'il est interdit d'accompagner les concurrent(e)s en courant ou de les aider d'une quelconque manière. Seul(e)s les bénévoles de l'organisation sont autorisé(e)s à prêter une assistance équitable à tou(te)s les participant(e)s.

- **Article 10 – Contrôle de passage**

Des contrôles de passage pourront être effectués sur les parcours.

Un concurrent qui sortirait volontairement ou non du tracé officiel est susceptible d'être disqualifié.

- **Article 11 – Responsabilités**

Les organisateurs déclinent toute responsabilité quant aux vols ou accidents susceptibles de se produire dans le cadre de cette manifestation.

En aucun cas, un concurrent ou accompagnateur ne pourra faire valoir de droit quelconque vis-à-vis des organisateurs, le simple fait de participer impliquant la connaissance et le respect du présent règlement.

- **Article 12 – Droit à l'image**

Par sa participation à l'Aquathlon de Tarbes, chaque concurrent autorise expressément l'organisation à utiliser son image en vue de toute exploitation directe ou sous forme dérivée pour la communication de la manifestation ou la promotion des activités du Tarbes Omnisport Pyrénées - Triathlon et de ses partenaires.

Pour la course « Minimes à Séniors » :

- Les 3 premiers concurrents hommes et femmes du scratch de la course seront récompensés ainsi que les premiers de chaque catégorie.
- Un challenge par équipe de trois est proposé, pour des équipes filles et équipes garçons. Chaque membre de l'équipe participe individuellement à la course. Son classement donnera un nombre de point à son équipe. (ex : 3 points si 3ème place). La somme des 3 coéquipiers donnera un nombre de point. L'équipe ayant obtenu le nombre le plus petit sera le vainqueur de ce challenge.

Pour les courses jeunes 6/9 et 10/13, les trois premiers de chaque course, avec des podiums filles et garçons séparés, seront récompensés.